



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-250

Ottawa, le 25 septembre 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	207 (Aliant Telecom Inc.)	le 23 août 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	32	le 25 août 2006
MTS Allstream Inc.	595 595A	le 17 août 2006 le 25 août 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*